

Le mot du Président	2
Les domaines et missions	3
La gouvernance.....	5
<i>L'assemblée générale</i>	
<i>Le conseil d'administration</i>	
Les nouveautés de l'agence	10
<i>Présentation du nouveau Responsable Technique de l'agence</i>	
Les adhérents.....	11
<i>L'évolution des adhésions</i>	
<i>Répartition par strates et arrondissements</i>	
Le personnel et l'équipe	13
<i>Mouvements de personnel</i>	
<i>Mise à disposition de moyens et de prestations de service</i>	
<i>Formation du personnel</i>	
Le bilan d'activités	15
<i>La communication, la représentation et les partenaires</i>	
<i>Les partenaires</i>	
<i>Nouvelle République du Loir et Cher</i>	
<i>Les dossiers techniques</i>	
<i>Les réalisations</i>	
Le bilan financier	34
<i>Le compte administratif 2022</i>	

Le mot du Président



L'année 2022 a été marquée par l'apparition du conflit Ukrainien, évènement ayant engendré des conséquences importantes et imprévisibles pour nos territoires.

Les explosions brutales des couts de l'énergie et des matières premières ont directement impacté les budgets communaux avec des incidences notables sur les projets de voiries. Les arbitrages budgétaires rendus nécessaires pour faire face aux dépenses de fonctionnement obligatoires et l'augmentation du cout des travaux liés aux produits bitumineux ont conduit bon nombre de communes à différer, voire annuler certains travaux d'entretien ou d'amélioration de voirie. Si cette hausse globale du cout des travaux semble acquise, les perspectives pour l'année 2023 n'en restent pas moins incertaines.

Dans ce contexte difficile, l'Agence Technique Départementale poursuit l'accompagnement de ses adhérents en ciblant de manière la plus juste possible les travaux à réaliser pour améliorer la sécurité et le quotidien des usagers des espaces publics.

Si la réalisation d'études portant sur de larges périmètres peut revêtir un intérêt particulier, notamment en début de mandat, le contexte inflationniste conduit aujourd'hui les communes à réduire le périmètre des études de manière à proposer des travaux en corrélation avec leurs moyens financiers.

Ce besoin d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de solutions techniques ciblées et adaptées se traduit par la poursuite de la progression du nombre de nos adhérents. Malgré les difficultés de recrutements, l'équipe de l'ATD œuvre au quotidien pour répondre aux sollicitations toujours aussi nombreuses de nos chers adhérents.

Le Président

Bernard PILLEFER

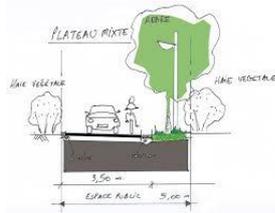
DOMAINES ET MISSIONS



Les Domaines

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- **la voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- **la sécurité et l'aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.



Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les quatre possibilités suivantes :

- un diagnostic de sécurité localisé,
- un pré-diagnostic de voirie,
- la production du dossier technique pour une demande de Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- une visite d'évaluation sur 2 ouvrages d'art.

Gratuit



Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'agence met également à disposition de ses adhérents, sur demande, des modèles à jour de documents types pour la rédaction :

- des permissions de voirie
- des arrêtés de circulation
- des arrêtés d'alignement



Les Missions

Par ailleurs, l'ATD41 propose toujours des **prestations payantes** de trois types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** :



- dans la définition du besoin et l'élaboration du programme,
- dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,
- dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

- Les missions de **Maîtrise d'Œuvre** études de petits projets (**MOE**) :

- de voirie,
- d'aménagement d'espaces publics attenants,
- d'aménagement de sécurité,
- d'assainissement routier,
- d'ouvrage d'art.



- Les missions d'**Assistance technique à Maitrise d'Œuvre (AMOÉ)** en phase travaux pour des petits travaux d'entretien de voirie.
 - contrôle en phase chantier,
 - assistance lors de la réception des travaux.



LA GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée Générale

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (170 communes en fin d'année 2022), auxquels s'ajoutent 15 conseillers départementaux désignés par leurs pairs.

En 2022, ont eu lieu deux Assemblées générales ordinaires (respectivement **le 28 avril et le 16 décembre**) au cours desquelles diverses décisions ont été adoptées :

- Obligations en termes de budget (budgets primitif et supplémentaire,),
- Information des membres sur des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services.

Les thèmes choisis par le Conseil d'administration ont été exposés lors des deux Assemblées générales du 28 avril et 16 décembre.

1) La sécurisation des entrées d'agglomération



2) Les travaux d'entretien de voirie



Le conseil d'administration



Il est constitué de **21 membres** issus respectivement du collège des Conseillers départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (14), sous **la Présidence de M. Bernard PILLEFER et la Vice-présidence de Mme Catherine LHERITIER**

En l'absence depuis 2017 d'EPCI membre, le poste dédié spécifiquement à cette catégorie d'adhérents est donc toujours vacant.

Monsieur **Laurent Allanic** est vice-président pour le collège des communes et EPCI.

La Présidence



Président
Bernard PILLEFER



1^{re} Vice-présidente
Catherine LHERITIER



Vice-président
Laurent ALLANIC

Collège des conseillers départementaux



Virginie VERNERET



Pascal HUGUET



Maryse PERSILLARD



Geneviève REPINCAY



Michel CONTOUR

Collège des communes et EPCI



Laurent Allanic



Philippe Bellanger



Alain Brunet



Dominique Dhuy



Alain Duchalais



François d'Espinay-Saint-Luc



Benoît Genay



Philippe Guettard



Patrick Marteau



Philippe Mercier



Christophe Monier



Pierre Solon



Philippe Agulhon



EPCI

Suite au décès de Monsieur Bernard VICENTE, il a été nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre, représentant les communes de – de 1000 habitants pour l'arrondissement de Romorantin. A été élu à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2022, Monsieur Philippe AGULHON

En 2022, ont eu lieu **deux Conseils d'Administration**, respectivement les :

- 22 février
- 09 novembre

au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 :

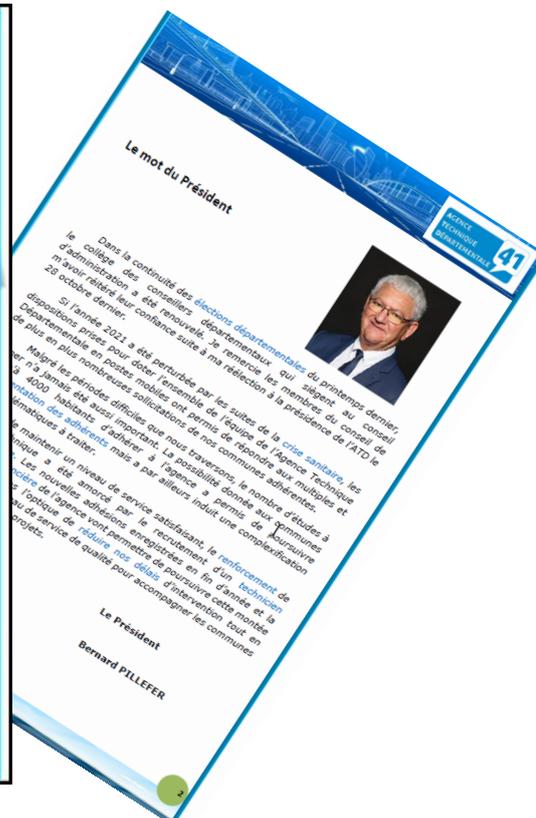
- Adoption du règlement intérieur du télétravail de l'ATD41



52 jours
par an

Pas + de 2
jours par
semaine

- L'approbation du **rapport d'activité 2021**.



Ouverture d'un poste (sur 3 grades) de technicien supplémentaire

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Postes pourvus sur emplois budgétaires	Postes vacants à partir du 1 mai	Durée temps de travail
Administrative	C	Adjoint administratif territorial	1	1 poste ouvert sur 3 grades	TC
Technique	B	Technicien territorial	1 poste supplémentaire → 2	1	TC
Technique	B	Technicien territorial de deuxième classe	2	1	TC
Technique	B+	Technicien territorial principal de première classe	1	1	TC

- Approbation décision modificative – Amortissements

	Décision Modificative			
	Recettes		Dépenses	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Investissement	281838/040	+ 22.76 €	21838/021	+ 22.76 €
Fonctionnement			6811/042	+ 22.76€
			6188	- 22.76€

Dépenses investissement 2021: 3 270,46€

Voté Budget 2022 Amortissement des immobilisations 040 : 3 247,70€

Voté Budget 2022 Dotations aux amortissements et provisions 042 : 3 247,70€

Différence de 22,76€

- Désignation du délégué au comité national d'action sociale

Vote du membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.



ELUE A L'UNANIMITE
VIRGINIE VERNERET



LES NOUVEAUTES DE L'AGENCE

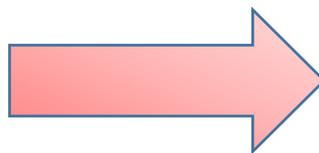
PRESENTATION DU NOUVEAU RESPONSABLE TECHNIQUE DE L'AGENCE

Suite au départ de Madame Juliette BOUTRY fin septembre 2022, l'Agence a recruté une nouvelle responsable technique, malheureusement cette personne n'a pas souhaité poursuivre sa mission au sein de l'agence. De ce fait Monsieur Jean-Philippe BESNARD, chargé d'études depuis 5 et demi à l'Agence Technique Départementale a été promu Responsable technique depuis le 01 janvier 2023.

Départ fin septembre 2022



Juliette BOUTRY



Promu Responsable
Technique le 01 janvier 2023



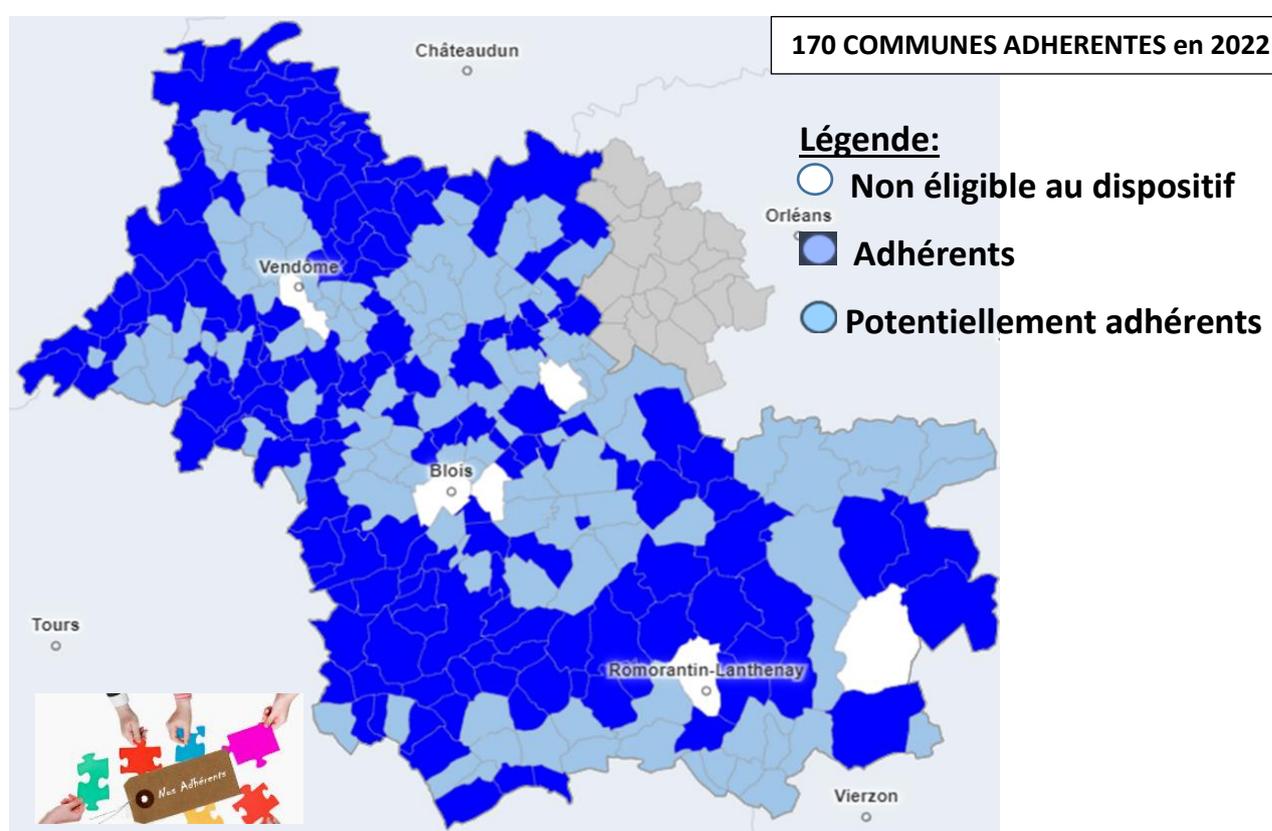
Jean-Philippe BESNARD



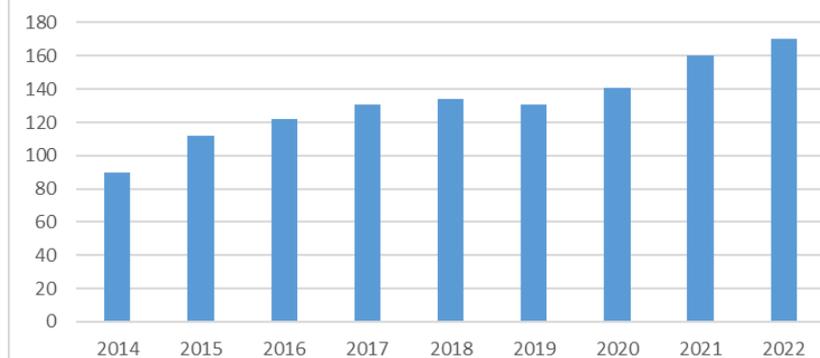
LES ADHERENTS

L'évolution des adhésions

Compte tenu des critères d'éligibilité figurant dans les statuts de la structure, **285 communes ou communes déléguées sur les 291** du département et la totalité des **12 EPCI** du département peuvent adhérer à l'ATD41.



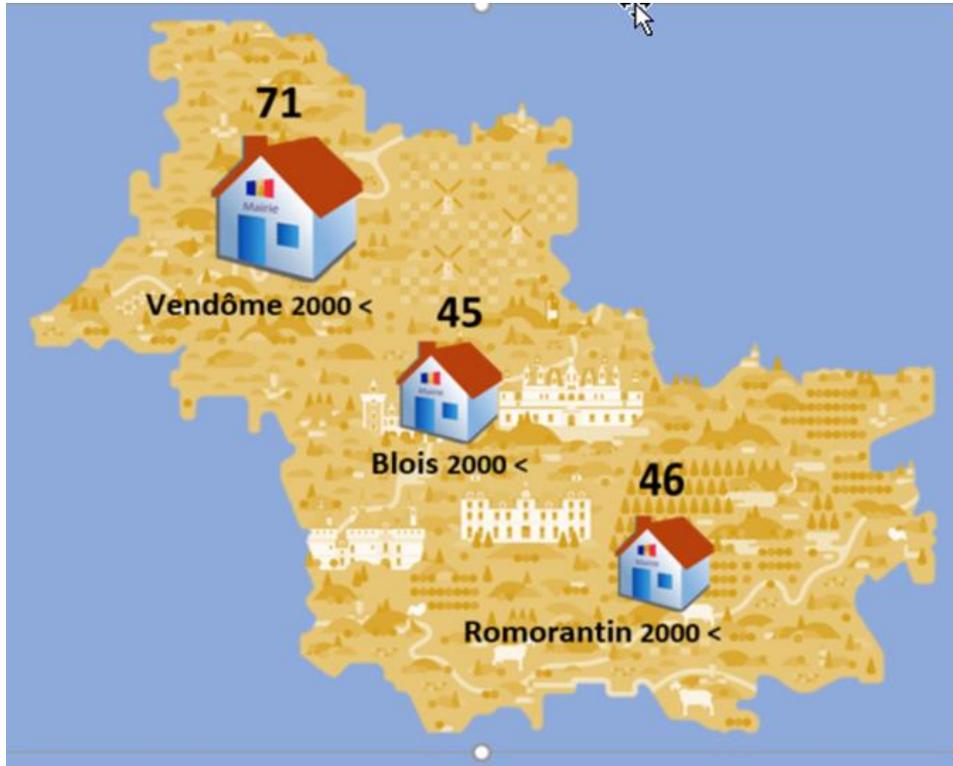
Evolution des adhérents depuis la création de l'agence



Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 141 fin 2020, 160 fin 2021 et 170 fin 2022; cela représente 60 % des communes ou communes déléguées éligibles au dispositif sur le nouveau périmètre - voir carte ci-dessus) mais toujours **pas d'EPCI**.

Répartition par strate et arrondissement

Communes et communes déléguées de 0 à 2000 habitants



Communes et communes déléguées de 2000 à 5000 habitants



Les communes et communes nouvelles de plus de 2000 habitants peuvent adhérer depuis 2019.

8 communes nous ont rejoints depuis 2021

LE PERSONNEL ET L'ÉQUIPE

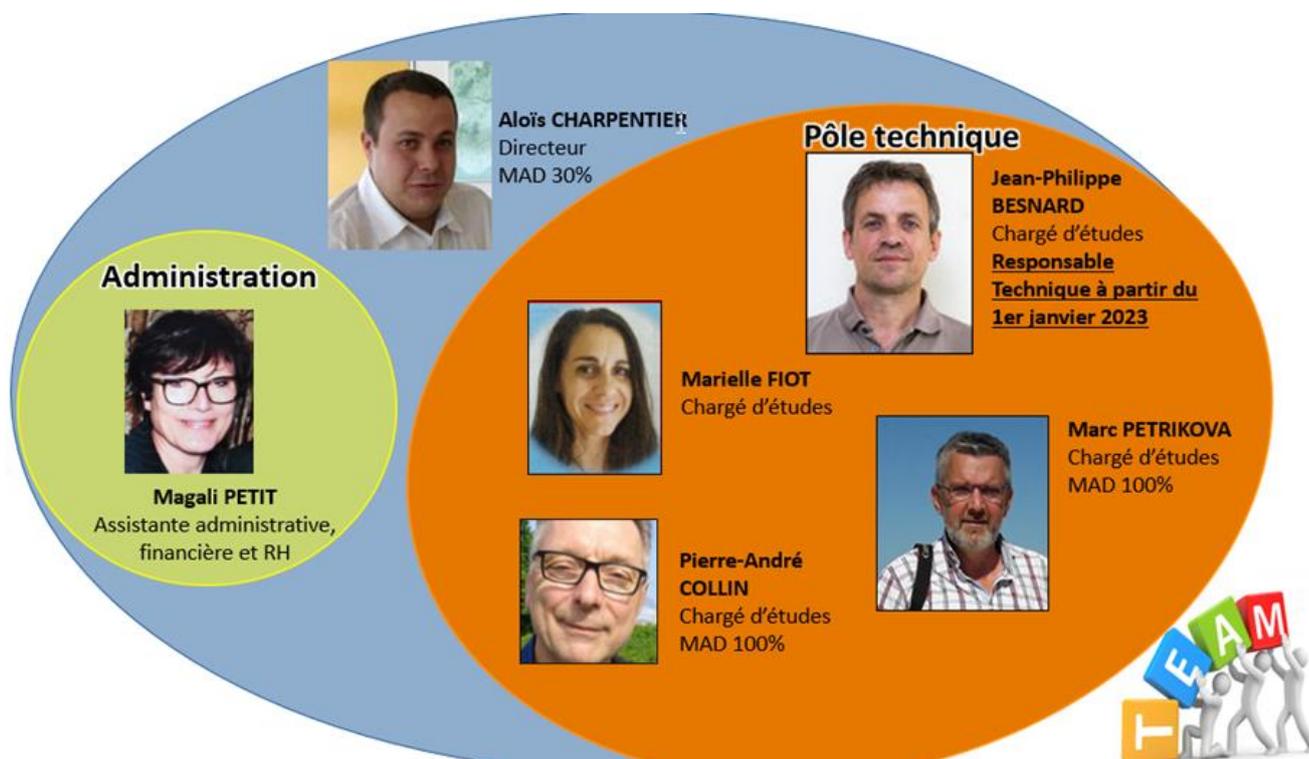
Mouvements de personnel

Marielle FIOT est venue renforcer l'équipe technique depuis le 01 mars 2022. Suite au départ de Manuel De Sousa VIOLANTE.

Pierre-André COLLIN, agent du département, a intégré l'équipe technique le 10 mai 2022 sous la forme d'une mise à disposition.

Afin de palier au départ de Juliette BOUTRY, **Jean- Philippe BESNARD** a été promu responsable Technique le 01 janvier 2023.

Le Directeur est en mise à disposition du Département à hauteur de 0.3 ETP, et deux technicien également en mise à disposition à la hauteur de 100%, les autres postes (3 ETP) étant propres à l'ATD.



Mise à disposition de moyens et de prestations de services

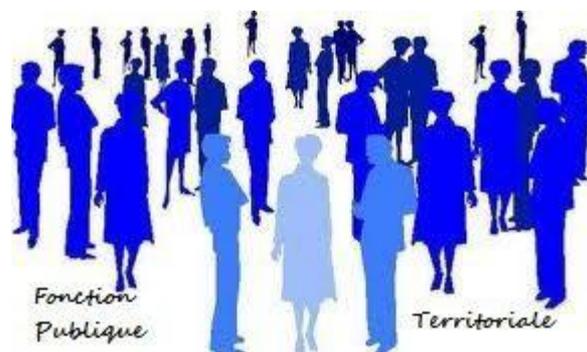
Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.

Formation du personnel

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 7 journées de formations techniques en 2022 auprès du CNFPT (notamment sur le thème La réglementation sur les petits aménagements en agglomération et les structures de chaussées).

La chargée administrative et financière a bénéficié de 6 jours de formations sur les différentes techniques de rédaction et d'organisation des idées sur des documents conséquents organisés par la CNFPT, et une demi-journée sur le nouvel outil de finances et comptabilité déployé par le Conseil Départemental.

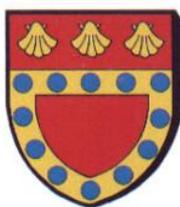


BILAN ET ACTIVITE



La communication, la représentation et les partenaires

Une présentation de l'agence a été faite par le Président et le Directeur de l'agence à Villefrancoeur le 14 avril 2022 et à Vievy-le-Rayé le 5 décembre 2022. Ceux-ci ont émis un vif intérêt puisque les communes ont adhéré à l'ATD41 et commander une étude à la suite.



Partenariats

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

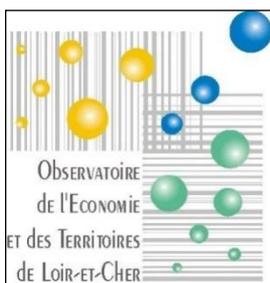
Il s'agit :



- du **CAUE** (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), intervenant en requalification des espaces publics, souvent dans le cadre d'opérations "Cœur de Village", ou de problématiques liées à l'urbanisme.



- du **SIDELC** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher). Les désordres créés par l'enfouissement des réseaux ou la réalisation d'éclairage public sont l'élément déclencheur pour une réfection de la voirie et de trottoirs, et l'occasion pour réaliser des aménagements de sécurité.



Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné dès 2016 avec l'**Observatoire de l'Économie et des Territoires**, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.



Enfin, tous les dossiers concernant des aménagements sur routes départementales sont concertés avec les services de la Direction des Routes du Conseil départemental, en tant que gestionnaire, permettant ainsi avec certitude la **délivrance des permissions de voirie** nécessaires à la réalisation ultérieure des travaux.

on parle de
nous



La Vie Nouanaise

7^{ème} bulletin trimestriel de Nouan-le-Fuzelier - JUILLET 2022



Des nouveautés...

Nouveau site internet

NOUAN-LE-FUZELIER

VOTRE MAIRIE AU QUOTIDIEN DÉCOUVRIR ET BOUGER ACCÈS RAPIDE

Découvrez le nouveau site de notre commune ! www.nouan-le-fuzelier.fr

L'accès aux informations y est simplifié afin de les retrouver en quelques clics. Parmi les nouveautés, des rubriques dédiées au CCAS, au Centre de loisirs municipal, des fiches détaillées pour toutes les associations, les commerces/entreprises qui le souhaitent. Également, de nombreuses informations juridiques et administratives, toujours à jour, ainsi qu'une fiche contact spécifique pour les nouveaux arrivants...

Notre site est en constante évolution... nous sommes à votre écoute pour toute suggestion afin d'en améliorer le contenu. Transmettez vos demandes sur une fiche contact via le site.

Sécurisation routière

L'agence départementale ATD41 a rendu son étude concernant la sécurité routière dans la commune.

Voici, ci-contre, le plan des actions proposées.

D'ici la fin de l'année, pour chacun des chantiers identifiés, nous engagerons une série de réunions publiques afin de présenter les conclusions de l'agence et les conséquences de ces chantiers sur notre façon de circuler à Nouan-le-Fuzelier.



OLYMPIADES NOUANAISES

4 septembre 2022

À l'occasion de la Journée des Associations, il vous est proposé de participer aux premières Olympiades Nouanaises.

Réunir et animer le temps d'un après-midi, les familles, les amis, les voisins, les collègues, tel est le défi initié par la municipalité.

Cet événement s'articulera autour de rencontres sportives, ludiques ou intellectuelles : fléchettes, tir à la carabine, golf, basket-ball, tir au but, catapulte géante, palat vendéen, jeux de réflexion...

Nous vous donnons rendez-vous, à la salle des fêtes, dimanche 4 septembre à 15h30.

Les rencontres se feront par équipe où chaque équipier aura un rôle à jouer. Chaque équipe sera sur un jeu différent et selon un planning défini participera aux différents ateliers.

Pour ces premières olympiades, merci de vous inscrire avant le vendredi 2 septembre : vie.nouanaise@gmail.com.

Indiquer : votre nom, prénom, nombre d'adultes, nombre d'enfants, votre adresse et téléphone.

Nous avons besoin d'arbitres et d'assistants pour chaque atelier, merci de vous faire connaître par la même adresse mail.



LAVARDIN

la Nouvelle
République.fr

on parle de
nous

Des travaux de voirie et une restauration de l'église

Publié le 31/01/2022 à 05:25 | Mis à jour le 31/01/2022 à 05:25



Des futurs projets de restauration de l'église.

© (Photo Thierry Fleury)

Le maire de Lavardin, Thierry Fleury, a présenté les projets pour l'année à venir. Avant tout, il a rappelé la finition du chantier démarré en 2014, pour conforter le coteau de La Rotte aux Biques, pour un budget de 480.000 €, subventionné à 80 % par l'État et le conseil départemental. « Les projets sont nombreux et leurs réalisations dépendront des aides ou subventions que nous pourrons obtenir », explique l'élu.

Le chantier le plus important va concerner des travaux de voirie, laissée en suspens depuis 2013, pour un montant de 150.000 €. Suite à la restauration de la toiture de l'église Saint-Genest, qui a débuté en janvier 2021, deux nouveaux chantiers sont à réaliser avec la restauration de l'arc du clocher et la réparation de la fissuration de la chapelle latérale sud pour un montant de 60.000 €. Des demandes de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) et du Département ont été déposées.

Dans un second temps, l'étude du démoussage et la réparation de la nef et du chœur permettront d'engager des travaux en 2023. De même, cette année, dans un contexte de recherche de gain énergétique, le changement des portes, fenêtres et radiateurs des trois logements communaux, sera financé sur les fonds propres de

la commune pour un montant de 15.000 €. Enfin, la poursuite de l'étude de l'aménagement du centre-bourg, engagée en 2020, en partenariat avec ATD41 (1) et le CAUE (2), permettra d'envisager un projet concret pluriannuel.

(1) ATD41 : Agence technique départementale 41 (2) CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

CHAMPIGNY-EN-BEAUCE



Jeudi 19 mai, le conseil municipal de Champigny-en-Beauce s'est réuni et a traité les points suivants.

Illuminations de fin d'année. Achat de cinq décors lumineux pour les fêtes de fin d'année. Un point a également été fait sur les secteurs à décorer. À noter, les décors sont installés par les services municipaux.

Tarifs salle polyvalente. La demande étant de plus en plus fréquente, un ajout de tarif à la demi-journée est instauré : 95 € la demi-journée pour les Champignicois et 130 € pour les loueurs extérieurs à la commune.

Agence technique départementale. Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la sécurisation de la traversée d'agglomération (RD 26) : projet d'aménagement de la place Dessaignes. Les conseillers souhaitent un aménagement qui associe sécurité et respect de l'environnement visuel du bourg. **Patrimoine.** Deux demandes de location pour un local commercial situé 7, rue du Prieuré (ancien salon de coiffure) ont été reçues en mairie. Les profils et les projets des personnes intéressées sont discutés.

Dossier DETR 2022. Le dossier concernant le changement de chaudière et la réalisation de l'isolation de l'école de la place Dessaignes n'a pas été retenu à la grande déception des conseillers qui considèrent pourtant ce dossier comme prioritaire. En revanche, celui du projet Citypark est validé.

Méthaniseur. Retour sur le dossier concernant le projet d'exploitation d'un méthaniseur à Fossé et le plan d'épandage associé. Le maire explique que la commune est concernée à hauteur de 50 à 70 ha d'ensilage pour les apports. La production de gaz correspond à peu près à 1/3 des besoins d'une ville comme Blois. Le digestat (solide et liquide) sera utilisé comme engrais. Les conseillers discutent des enjeux et des désagréments possibles.

Adressage. Chaque maison devra être identifiée par un numéro pour la distribution postale et de la fibre.

Voirie. Une saignée est signalée au milieu d'une voie dans un virage. Un signalage sera effectué aux instances compétentes.

Incivilités. Des conseillers regrettent que de trop nombreux déchets soient retrouvés sur les abords de la route de La Chapelle-Vendômoise. Encore trop de personnes laissent leurs déchets s'envoler au moment des trajets alors qu'il suffirait d'un filet pour les arrêter.

Travaux. L'éclairage de la salle du conseil sera changé.

Fuite d'eau. Suite au nettoyage du château d'eau, un contrôle a été effectué sur les canalisations. Cependant, le maire recommande aux particuliers de vérifier si aucune fuite n'est à déplorer chez eux.

Prochain conseil : le 9 juin.

SEUR



Une aide pour un grand chantier de voirie

Publié le 07/10/2022 à 06:25 | Mis à jour le 07/10/2022 à 06:25



SEUR

Le conseil municipal de Seur s'est réuni le lundi 3 octobre à 19 h et a traité les dossiers suivants.

Agence technique départementale (ATD). Cet établissement

public administratif a pour vocation d'apporter une aide en matière de conseils, d'expertise, de réglementation essentiellement pour des travaux de voirie et d'entretien du patrimoine routier. La municipalité envisage d'importants travaux de voirie dans le centre bourg pour 2024, adhérer à l'ATD 41 est une opportunité pour mener à bien ce chantier. L'ATD pourra aussi accompagner la municipalité dans la demande de subvention de la dotation de solidarité rurale. Le conseil municipal a désigné Richard Lauron comme représentant de la commune auprès de l'ATD. L'adhésion prendra effet au 1er janvier 2023 pour un coût annuel de 1 € par habitant.

on parle de nous

VILLENY

Cantine scolaire : qualité nutritionnelle et maîtrise des coûts

Publié le 15/09/2022 à 06:25 | Mis à jour le 15/09/2022 à 06:25



VILLENY



En réunion le 8 septembre, le conseil municipal a traité les points suivants.

Correspondant incendie. Placé sous l'autorité du maire, il sera investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal, en contact avec la préfecture et les services départementaux d'incendie et de secours. Le premier adjoint, Dominique Herpin se porte volontaire, le conseil valide la candidature.

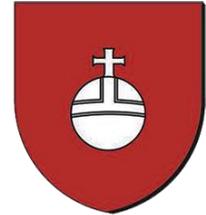
Convention de maîtrise d'ouvrage (CMO). Cette convention fait suite à l'étude de l'ATD (Agence technique départementale) concernant trois zones à aménager en sécurité routière. Le cabinet ECMO de Blois sera maître d'œuvre, et a chiffré à plus de 100.000 € la réalisation. En regard de ce coût, le projet sera phasé dans le temps. Le maire propose d'établir une demande de convention CMO auprès de la direction des routes du conseil départemental afin d'aider à financer une couche de roulement représentant 6.000 € hors taxes. Les élus accordent un avis favorable à cette démarche.

Cantine scolaire. La volonté municipale est de ne pas augmenter le tarif du ticket de cantine. La situation du moment ne s'y prête guère. Le conseil a opté pour une réalisation des repas in situ par une cuisinière. Après analyse de faisabilité, la cantine a été auditée, reconnue fonctionnelle et dans les normes. Le maire propose de tenter l'expérience durant une année. Impliquant des repas de qualité, la satisfaction bien sûr des enfants et des parents qui auront leur mot à dire sur ce fonctionnement. La loi EGalim sera respectée ; pour cela, des fournisseurs locaux ont été reçus et interrogés. Il est d'ors et déjà constaté une baisse du taux des déchets. Avec leur accord, les horaires de deux employées ont été augmentés, le conseil vote favorablement tout ce dispositif.

on parle de nous

MONDOUBLEAU

Lancement des ateliers Petite Ville de demain



Publié le 04/05/2022 à 06:25 | Mis à jour le 04/05/2022 à 06:25



MONDOUBLEAU

Lundi, le conseil municipal s'est réuni autour de Jean-Claude Thuillier, maire. Les points suivants de l'ordre du jour ont été abordés.

Projet Petite Ville de demain. Dans le cadre du projet, en partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 41), deux ateliers recueillant les avis de la population, des élus, des financeurs et des institutions auront lieu les 14 juin et 12 juillet 2022. Lors de la première journée, un parcours de visite sera organisé. Une quarantaine de personnes pourront y participer. « *Dans un moment de parole libre, les habitants pourront partager leur ressenti sur la vie à Mondoubleau dans son ensemble sans pour cela aborder le côté patrimoine. Il s'agit aussi d'amener le regard et l'expertise de gens extérieurs* », explique Fanny Mazeaud, première adjointe. La restitution prévue en octobre permettra d'écrire un document qui servira de base pour les aménagements d'urbanisme à venir pour l'amélioration du cadre de vie. Le coût total de la mise en place des deux ateliers est de 17.000 €. Le reste à charge pour la commune est de 7.500 €. Le conseil à l'unanimité, approuve la convention signée entre la municipalité et le CAUE.

Agence technique départementale (ATD41). Les élus, à l'unanimité, approuvent la signature de la convention liant l'agence livrant des prestations d'assistance de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'espace public. Son coût s'élève à 1.366 € par an.





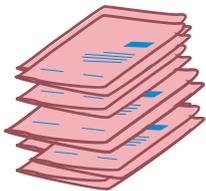
Les dossiers techniques

En 2022, **58 commandes ont été traitées** ;

- Solde de **24 dossiers de 2021**
- **34 dossiers de 2022**

Les études ont concerné les domaines suivants :

**Aménagements de
sécurité**
40



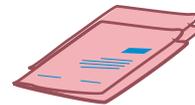
**Travaux de
voirie**
7



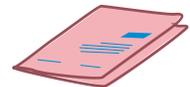
**Ouvrages
d'art**
4



**Marché
topographique**
6



Conseil
1



Ils ont engendré :

➤ **26 prestations incluses dans la cotisation :**

Pré-diagnostic de voirie – 05

- Le Poislay
- Prunay-Cassereau
- Ruan-sur-Eggonne
- Sambin
- Villefrancoeur

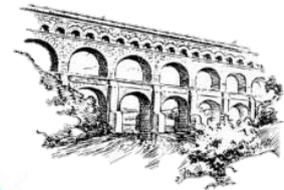


Diagnostic de sécurité localisé – 18

- Bracieux
- Brévainville
- Chaumont-sur-Loire
- Crucheray
- Faverolles-sur-Cher
- Fougères-sur-Bièvre (Controis en Sologne)
- Lignières
- Lisle
- Madeleine-Villefrouin
- Marcilly-en-Beauce
- Maslives
- Maves
- Mondoubleau
- Ouchamps (Controis en Sologne)
- Saint-Gourgon
- Savigny-sur-Braye
- Thenay (Controis en Sologne)
- Villefranche-sur-Cher

Visite d'évaluation sur des ouvrages d'art - 3

- Bouffry
- Candé-sur-Beuvron
- Fresnes



➤ 32 prestations payantes :



Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) – 22

- Bonneveau
- Bracieux
- Chémery
- Chissay-en-Touraine
- Contres (Controis en Sologne)
- Crucheray
- Monteaux
- Montrichard (Montrichard Val de Cher)
- Neung-sur-Beuvron
- Nouan-le-Fuzelier
- Rilly-sur-Loire
- Sambin
- Sassay (2)
- Sougé
- Suèvres
- Talcy
- Tripleville (Beauce-la-Romaine)
- Vallières-les-Grandes
- Villefranche-sur-Cher
- Villemardy
- Villeny

Prestations de Maitrise d'Œuvre (MOE) – 2

- Cellettes
- Ruan-sur-Eggonne

Assistance à Maitrise d'Ouvrage en phase chantier (AMOe) -2

- La Chapelle-Vicomtesse
- Veilleins

Études pré-opérationnelles – 6

- Bonneveau
- Brévainville
- Crucheray
- Mondoubleau
- Monteaux
- Ouzouer-le-Marché (Beauce La Romaine)

Pour rappel la **mission AMOe** est une mission d'assistance technique en phase travaux uniquement pour des petits travaux d'entretien de voirie, proposant:

- une réunion de préparation du chantier (1/2 journée)
- une réunion de chantier pendant la période de travaux (1/2 journée)
- une réunion de réception (1/2 journée)
- la préparation et les comptes rendus de ces différentes réunions

Cette mission est proposée sous forme de forfait à 1 500€ pour couvrir essentiellement les 3 déplacements.

Compléments possibles via le prix de vacation à la demi-journée

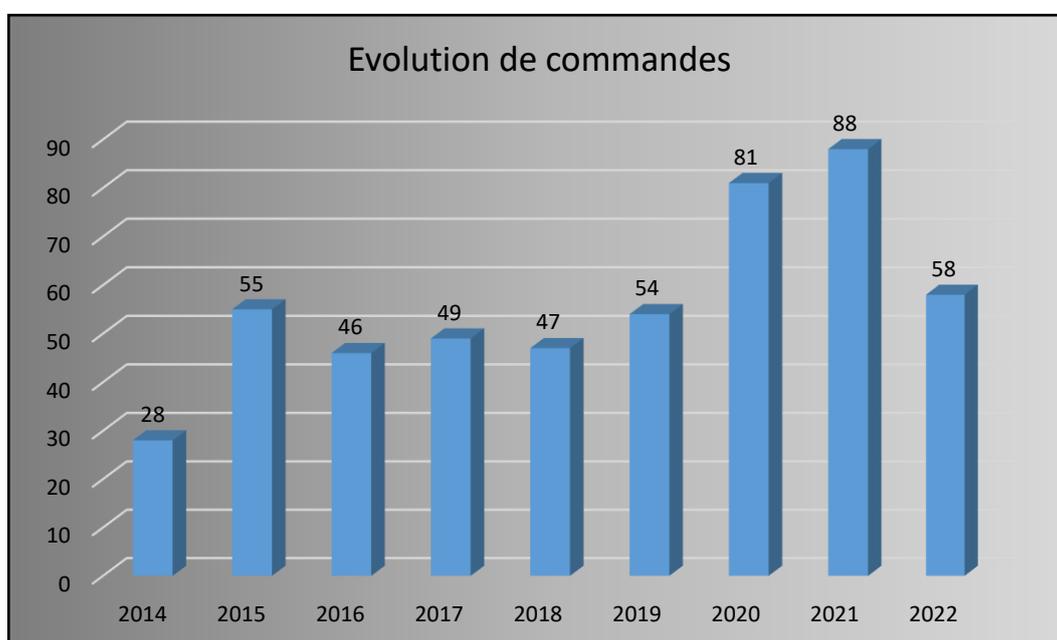


Par rapport à 2021, une diminution du nombre de commandes est constatée. Pour 2021, 88 études avaient été commandées pour seulement 58 études en 2022.

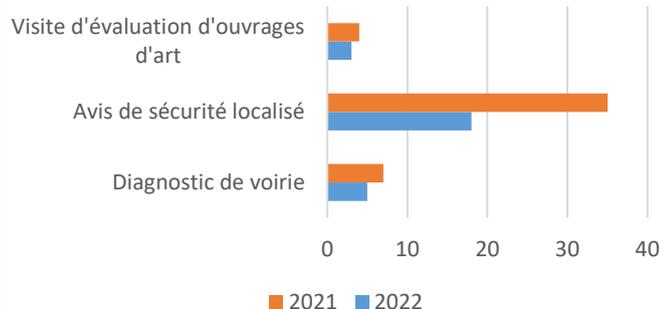
Cette baisse s'explique en partie par l'augmentation des coûts des matériaux qui a impacté les travaux de voirie et de sécurisation des communes.

Malgré les difficultés de recrutement, la diminution des demandes a permis de réduire le stocks d'études en attente.

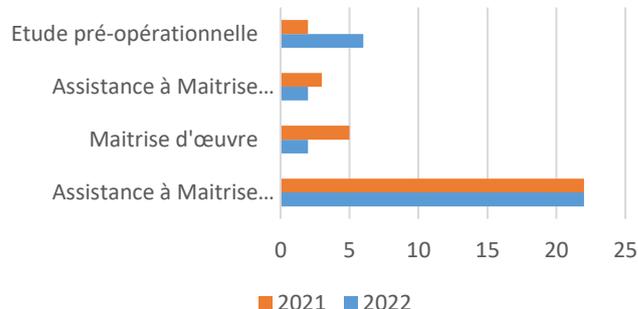
Évolutions des créations de dossiers par année



Prestations gratuites



Prestations payantes



Concernant la Gestion du Domaine Public Routier

8 communes ont fait appel à l'agence ce qui a engendré **8 dossiers traités**.



AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du besoin, du programme et des études nécessaires à sa formalisation. Intègre si nécessaire la consultation pour désigner un maître d'œuvre.

MOE : maîtrise d'œuvre, assurée uniquement dans le cadre des études. La direction de l'exécution des contrats de travaux n'est pas prévue.

AMOÉ : assistance technique au maître d'œuvre. Elle est assurée en phase chantier uniquement pour des travaux d'entretien de voiries communales non complexes, dans la continuité du pré-diagnostic de voirie.

Visite d'évaluation : la visite s'entend pour un ouvrage courant ne nécessitant pas de moyen d'accès particulier de type barque ou nacelle. L'ouvrage devra par ailleurs être nettoyé de toute végétation afin de permettre une bonne visibilité des différentes parties.

Conseil : accompagnement technique (propositions non chiffrées), expertise, médiation sur litige dans l'exécution d'un contrat avec une maîtrise d'œuvre privée ou entreprise de BTP.

Vacation : à la demi-journée, concerne les prestations d'assistance pendant les phases travaux (réunion de préparation, vérification ponctuelle du respect du marché dans son exécution, assistance aux opérations de réception, ...). En sont exclus les actes propres à la direction de travaux.

Assistance à la définition du besoin : analyse du besoin exprimé par le maître d'ouvrage. Formalisation en termes d'objectifs, d'orientations et de contraintes techniques (étapes, intervenants, ...).

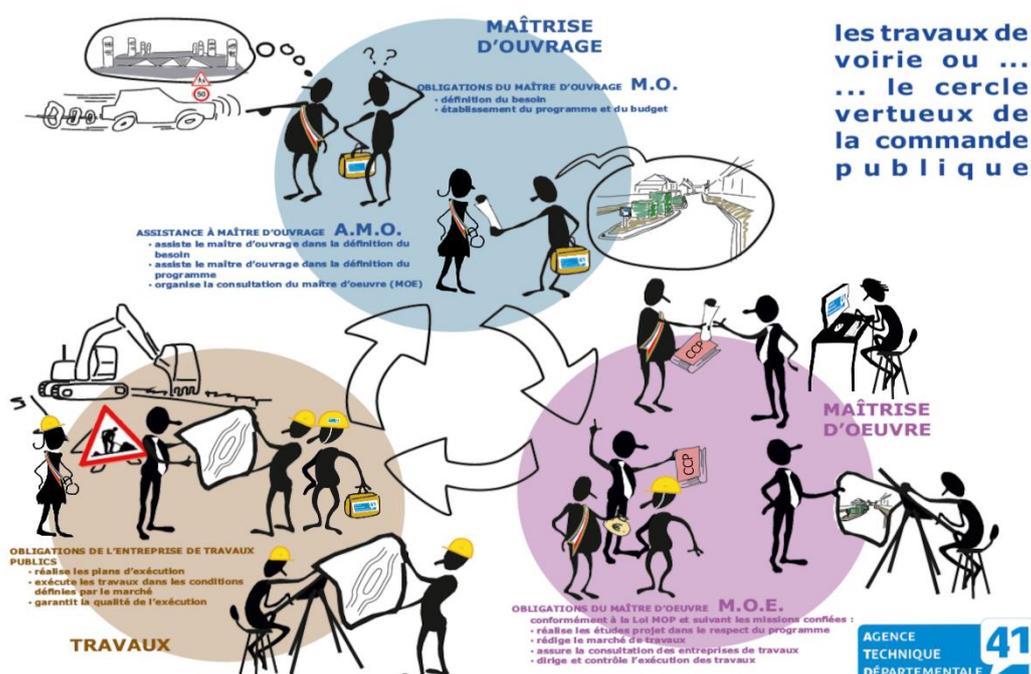
Assistance à la définition du programme : comprend les études d'opportunité/faisabilité économique, organisationnelle et technique de l'opération, ainsi que l'évaluation des impacts sur le périmètre étudié à court et moyen termes. Elle détermine également la liste des études préliminaires nécessaires à la formalisation des besoins.

Une mission de maîtrise d'œuvre partielle pourra être confiée à l'agence pour la réalisation de ces études. Si nécessaire, une approche financière pourra être réalisée pour définir l'enveloppe financière.

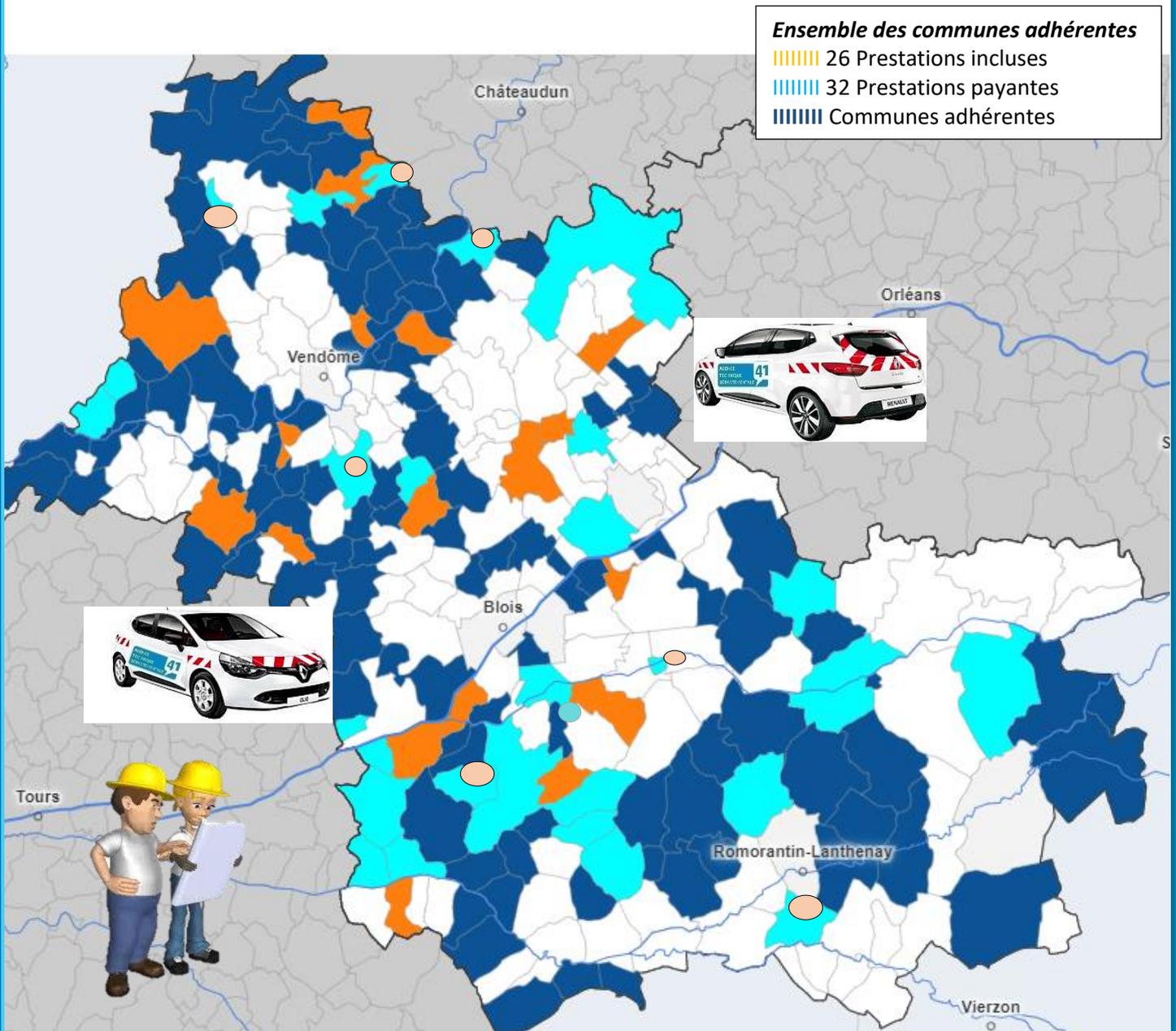
Marché de MOE : comprend la rédaction du cahier des charges pour la consultation de maîtres d'œuvres, sur la base du programme défini. Une assistance durant la consultation sera assurée ainsi qu'une assistance pour l'analyse des offres et la réunion de démarrage.

AVP / PRO : études d'avant-projet et/ou de projet, permettent de confirmer la faisabilité des travaux et d'en établir le coût prévisionnel. Le dossier contient les schémas de principes et l'estimation correspondante.

DCE : dossier de consultation des entreprises comprenant la rédaction du dossier, l'assistance dans l'analyse des offres et la réunion de démarrage.



DOSSIERS TRAITES en 2022



Quelques photos d'exemples de projets réalisés en 2022 sur la base d'études de l'ATD...

VEILLEINS

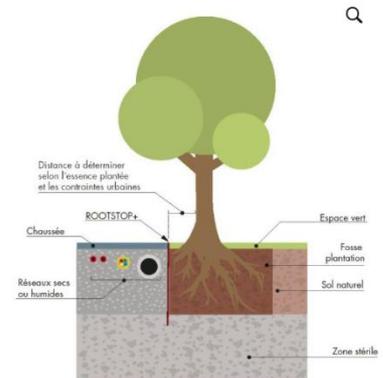
Travaux de voirie VC n° 4 route des Hautes Bruyères
Commande DCE avec la prestation de suivi de chantier AMOe novembre 2021
-Début des travaux en 2022



AVANT



Cassures et déformations de chaussée

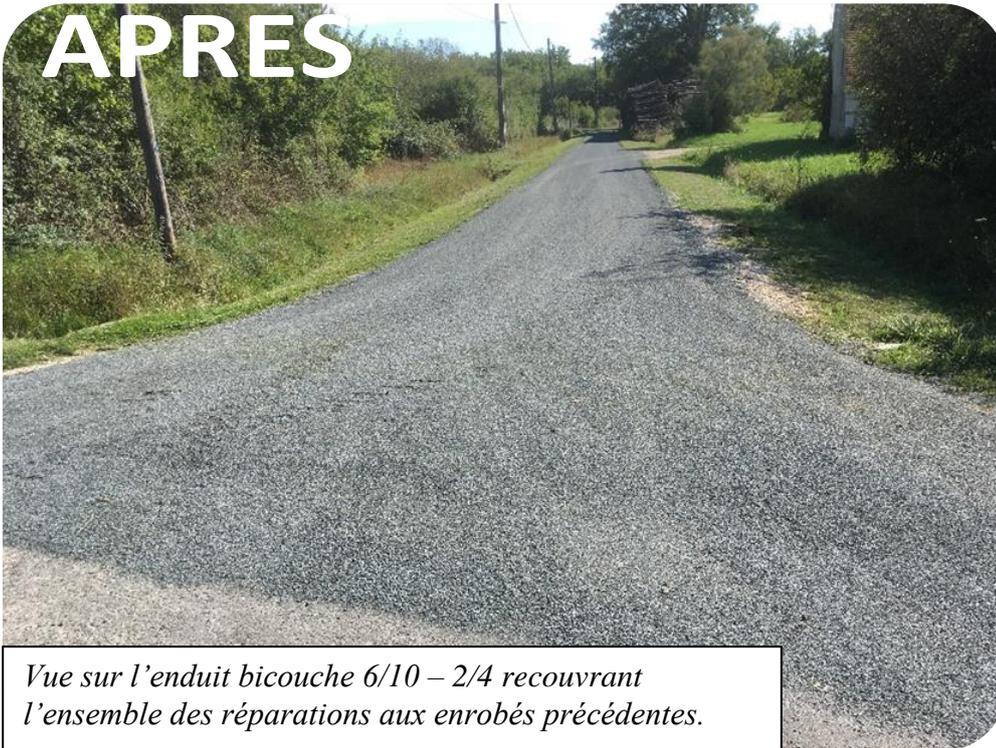


Membrane anti-racinaire posée sur accotement, chaussée rabotée pour enlever les racines qui soulevaient la chaussée, puis reprise de la couche de roulement en enrobés.



Vue sur le reprofilage aux enrobés, et le calage de rives en grave.

APRES



Vue sur l'enduit bicouche 6/10 – 2/4 recouvrant l'ensemble des réparations aux enrobés précédentes.



APRES



Autre vue sur le gravillonnage, La mosaïque des gravillons est bien en place.



FRANCA Y

Travaux sécurisation lieu-dit Villeneuve RD16 (AMO)



*-Visite en juillet 2020
un programme des besoins suite à la réalisation d'un
avis de sécurité
-fin des travaux en 2022*



AVANT



APRES







LE BILAN FINANCIER

L'exécution du budget de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses 2022	- 816.00 €
Recettes 2022	+ 3 270.46 €
Résultats de l'exercice 2022	+ 2 454.46 €
Report du résultat antérieur 2021	+ 9 386.12 €
TOTAL	+ 11 840.58 €

Fonctionnement :

Dépenses 2022	- 325 455.29 €
Recettes 2022	+368 638.18 €
Résultats de l'exercice 2022	+ 43 182.89 €
<i>Report du résultat antérieur 2021</i>	+ 162 681.87 €
TOTAL	+ 205 864.76 €

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après.

Investissement :

Dépenses : **816.00 €**

Recettes : **3270.46 €**



Fonctionnement :

Dépenses : **325 455.29 €**

Le premier constat est que le volume global des dépenses de fonctionnement a augmenté par rapport à 2021 (**279 238.27 €** en 2021). En revanche, la répartition en pourcentage entre les différents chapitres n'évolue quasiment pas.

Les dépenses de personnel sont passées de 239 933.28 € en 2021 à 281 947.44€ en 2022, augmentation due au recrutement de deux techniciens supplémentaires. Un technicien a intégré l'agence le 01 mars suite au départ pour mutation d'un agent. Un autre technicien est venu renforcer l'équipe le 10 mai (Agent en mise à disposition du Conseil Départemental).

Les charges de fonctionnement sont passées de 39 304.89 € en 2021 à 40 236.15 € en 2022. Les charges en termes de location, nettoyage des locaux, usage de véhicule pour déplacements n'ont pas évolué de manière significative.

13%

chap. 11

charges de fonctionnement



87%

chap. 12

charges de personnel



Recettes : **368 638.18 €**

24%

chap. 70

prestations payantes



42%

chap. 75

cotisation CD41



33 %

chap. 75

cotisation communes



< 1 %

chap. 75 et 60 Charges
diverses de gestion
courante



La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement et représente environ la moitié des recettes.

Le montant total des cotisations est plus élevé par rapport à l'année précédente, 110 629.00€ pour 2021 et 122 037.00 € pour 2022. Ceci est dû à l'augmentation de nombre d'adhérents de 160 pour 2021 par rapport à 170 pour 2022 soit 10 communes supplémentaires.

Cette augmentation devrait encore se poursuivre sur 2023

La facturation des prestations payantes est passée de 50 754 € € en 2021 à 88790 € en 2022 soit une augmentation de 43%. Cette dernière s'explique par une forte sollicitation des communes sur des programmes des besoins, études qui se sont soldées sur l'exercice 2022.

Le chapitre des charges de gestion courante correspond à l'équilibre budgétaire des Tickets Restaurant et les arrondis des prélèvements à la source.

Résultat d'exercice :

Les résultats de l'exercice 2022 affichent un excédent de 43 182.89 € en fonctionnement qui s'explique par la vacance successive de différents postes au cours de l'année 2022.

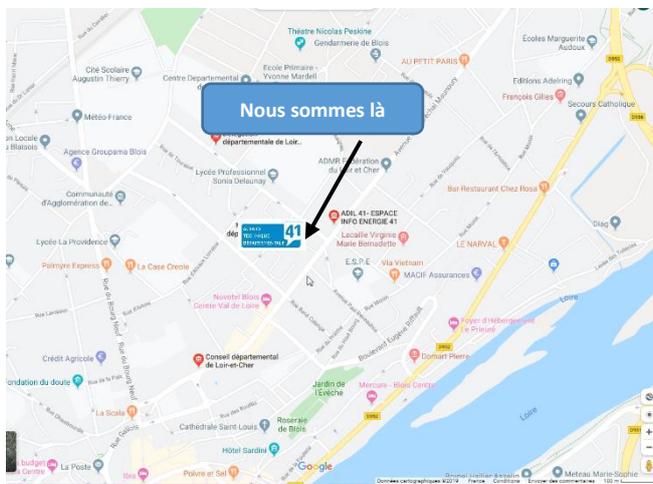
La situation financière est donc très saine.



La localisation

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux
de la Cité Administrative de BLOIS
34 avenue Maunoury - Porte B - 2^{ème} étage.

02 54 58 41 51
contact@atd41.fr



Les horaires d'ouverture de l'ATD :

du lundi au jeudi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 17H00

le vendredi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 16H30.